

REPUBLICAINE
DEPARTEMENT DE LA LÉKIE
COMMUNE DE MONATÉLÉ
SECURITAIRE GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SUBDIVISION INTERIEURE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DE MONATÉLÉ
PUBLIQUE

Décision Municipale N°001/DM/CM/SG/SIGAMP/2-2026

Portant attribution du marché relatif à l'autorisation de gré à gré N°00530-26/1/PR/MINMAP/SG/DCMI/DMR/AM DU 22 JAN 2026, pour le projet de reconstruction du pont effondré de 36 ml sur la rivière LEKIE dans la Commune de Monatéle, Département de la Léké, Région du Centre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATÉLÉ,

- Vu La Constitution ;
- Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 018/PM/ 2018 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/180 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets ;
- Vu la circulaire N°001/CAUTPR du 19 juin 2021 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°000/42/A/MINDEFYF du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatéle, Département de la Léké, Région du Centre ;
- Vu la Circulaire n° 001/MINET/CAH du 31 décembre 2025 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2026 ;
- Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAH du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatéle ;
- Vu la Décision Municipale N°005/DM/CM/SG/2026 DU 03 Février 2026, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;
- Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 001/DCET/C-MONAT/SG/STADI/2026 du 27 janvier 2026 ;
- Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 12 Février 2026 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du Marché relatif au dossier de Consultation des Entreprises N° 001/DCET/C-MONAT/SG/STADI/2026 du 27 janvier 2026, pour les travaux de reconstruction d'un pont effondré de 36 ml sur la rivière LEKIE village EBOLMONGO Commune de Monatéle, Département de la Léké, Région du Centre.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
Travaux de reconstruction d'un pont effondré de 36 ml sur la rivière LEKIE villa EBOLMONGO	COGECI SARL	595 705 879	10 mois

Article 2 : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatéle, le **27 FEV 2026**

Le Maire, Autorité Contractante.



*Prosper Parfait
Mbassi Bessala*

Ampliations :

- ARMP/CE/YDE
- PDI CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Lekié
- DDDDEV/L
- DDMINT/L
- Entreprise
- Archives/affichage